

Bourse de recherche 2025 - DEVADAN

Article 1 : Contexte et objectifs

Le fonds de dotation DEVADAN (**D**éveloppement et **E**valuation de l'**A**ctivité de **D**épistage **A**nténatal et **N**éonatal).

Il a pour mission :

- Pour la période prénatale :
 - o De soutenir toute étude concernant le développement embryonnaire et fœtal
 - o De soutenir la mise au point et l'utilisation des méthodes d'exploration de l'embryon et du fœtus ainsi que les mesures préventives qui en découlent
- Pour la période néonatale :
 - o De soutenir toute étude concernant le dépistage précoce d'atteintes cliniques du nouveau-né permettant une prise en charge médicale

DEVADAN a souhaité financer une bourse au bénéfice de la recherche en périnatalité menée par un jeune chercheur issu de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Article 2 : Montant et remise des bourses

Le montant total de la bourse est de **20 000 Euros**.

Le versement de la bourse se fera au candidat à titre individuel, par chèque libellé au nom du candidat ou par virement bancaire par DEVADAN gestionnaire des fonds.

Le versement de la bourse de **20 000 Euros** sera **remis 3 mois après la date limite des dépôts de dossiers**.

Le montant de la bourse de **20 000 Euros** constitue un financement pour un **candidat âgé de moins de 35 ans, étudiant ou interne en Médecine, Pharmacie, Biologie ou inscrit en Master 2 ou un doctorant en thèse de sciences**. Son utilisation devra être détaillée dans le dossier de soumission. Libre au candidat d'utiliser ce montant à titre purement personnel (financement d'une mobilité par exemple) ou pour participer aux frais engendrés par sa recherche.

Cependant :

- Le montant de la bourse ne pourra pas servir exclusivement à des frais de fonctionnement ou d'équipement.
- Le laboratoire d'accueil doit démontrer qu'il est en mesure d'assurer les frais de fonctionnement en rapport avec le projet pour lequel le candidat demande une bourse.

Article 3 : Nature et soumission des projets

Tous les projets portant sur une thématique intéressant le diagnostic anténatal, le dépistage néonatal peuvent être proposés.

Il pourra s'agir de projets de recherche fondamentale, biologique, préclinique, clinique, épidémiologique, socio-économique ou pharmaco-économique.

Composition du dossier de candidature (à respecter formellement) :

- Formulaire de candidature comportant : titre du projet, nom, prénom, date de naissance, établissement d'exercice et lieu de recherche de l'investigateur principal et identité des co-investigateurs éventuels ;
- Curriculum vitae résumé du candidat avec liste des publications ;
- Résumé du projet (1 page) ;
- Justification du projet et protocole de l'étude (**5 pages maximum** incluant la bibliographie) ;
- Etat d'avancement des travaux s'ils ont déjà débuté ;
- Calendrier prévisionnel et part active réelle du candidat au projet de recherche
- Budget prévisionnel détaillé en relation avec la chronologie de l'étude ;

- Demande de bourses déjà effectuée par le candidat auprès d'autres organismes
- Accord du chef de service ou directeur du laboratoire ;
- Pour les études cliniques, l'accord du CPP ou d'un comité d'éthique devra être obtenu dans les 6 mois suivant le dépôt du dossier.

Les dossiers seront évalués sur :

- La qualité rédactionnelle et bibliographique du projet
- L'originalité et/ou la priorité scientifique de la thématique de recherche
- Les perspectives de résultats et les applications médicales attendues
- La faisabilité à court terme de l'étude avec un démarrage souhaité en 2025.

Le choix définitif revient au Conseil d'administration.

Les dossiers devront être adressés **au plus tard le 1^{er} septembre 2025, aux Dr Hugues PATURAL et Jérôme MASSARDIER par courrier électronique en format PDF avec 1 seul et unique fichier pour tous les documents requis (voir liste ci-dessus), à l'adresse suivante :**

hugues.patural@chu-st-etienne.fr et jerome.massardier@chu-lyon.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Article 4 : Profil et obligations des candidats

L'investigateur principal du projet devra être un **étudiant ou interne en Médecine, Pharmacie, Biologie, ou inscrit en Master 2 ou doctorat de thèse de sciences** et impérativement en poste dans l'une des 4 subdivisions de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le candidat devra être âgé **de moins de 35 ans**.

Le lauréat de la bourse devra rendre compte au jury de l'état d'avancement des travaux. Il s'engage à venir présenter son projet de recherche lors d'un congrès régional organisé par DEVADAN.

Le lauréat de la bourse se chargera des démarches administratives dévolues aux unités de recherche clinique.

Article 5 : Jury

Le Jury de la bourse de recherche DEVADAN 2025 comportera **6 membres** composés de **médecins, pharmaciens, biologistes ou sages-femmes de chacune des 4 subdivisions** de la région Auvergne Rhône-Alpes et des spécialités de génétique, pédiatrie, obstétrique, biologie.

Chaque projet reçu sera évalué sur les critères suivants : méthodologie, faisabilité, originalité, clarté, justification du budget, qualité de présentation, aspects éthiques.

Une **grille de notation standardisée** sera distribuée à chaque membre du jury. Le Jury désignera **le lauréat** sur la base de ces évaluations avec une synthèse des notes réalisée par le Pr Hugues PATURAL, président de DEVADAN.

Seul l'investigateur est propriétaire des résultats de l'étude. L'investigateur principal s'engage à citer l'origine de la subvention dans les publications (DEVADAN).